FÉDÉRATION PAYS ROMAND-PAYS GOURMAND

Une nouvelle présidente

Brigitte Gabbud

Christine
Bulliard-Marbach,
conseillère nationale
fribourgeoise, devient
la nouvelle présidente
de la Fédération Pays
romand-Pays
gourmand.

La conseillère nationale fribourgeoise Christine Bulliard-Marbach a été élue à la tête de la Fédération Pays romand-Pays gourmand (PR-PG). Elle remplace le conseiller d'Etat genevois Luc Barthassat qui occupait ce poste depuis juin 2008.

La politicienne singinoise est institutrice de formation. Elle est syndique de la commune d'Ueberstorf depuis 2006. Elle a été élue à la tête de PR-PG le 8 avril dernier lors de l'assemblée générale de printemps du groupement qui s'est tenue dans le bourg médiéval de Saillon. Walter Willener, qui a dirigé cette assemblée, a souligné les liens de cœur qui unissent la nouvelle présidente au monde agricole puisqu'elle est aussi responsable d'une exploitation agricole. Elle sera rejointe au comité de PR-PG par Nicolas Crettenand à la tête de la section «agriculture» de Valais Promotion. Il remplace Alain de Preux qui prendra prochainement sa retraite.



Christine Bulliard-Marbach (à g.) et Elisa Domeniconi.

Christine Bulliard-Marbach a fait part de son désir d'accompagner le rapprochement initié entre les produits du terroir romand et ceux provenant de Suisse alémanique qui pourraient à terme bénéficier d'une marque «Produits du terroir suisse», tout en gardant chacun sa propre identité.

Produits du terroir

Elisa Domeniconi, responsable de projet auprès de PR-PG, a souligné le travail réalisé dans ce sens au sein de la plate-forme IG-Regionalprodukte, qui regroupe les marques supra régionales Pays romand-Pays gourmand. Das Beste der Region, alpinavera et Culinarium. Elle a rappelé que pour le moment l'objectif principal se situe au niveau de l'harmonisation des lignes directrices des groupements. Ces derniers se sont mis d'accord sur des critères communs pour caractériser les produits régionaux. Les produits non transformés devront provenir à 100% de la région qu'ils représentent. Ce taux est abaissé à 80% pour les spécialités qui ont été transformées. Deux tiers de la valeur ajoutée de ces dernières doivent provenir de la région.

Selon Elisa Domeniconi, les discussions concernant les lignes directrices communes devraient encore se poursuivre Jusqu'en juin. Le but ultime de la démarche est la création d'un label national avec une identification propre aux produits du terroir suisse à laquelle sera ajoutée l'identification régionale.

Promotion 2014

En 2014, PR-PG réalisera encore deux grandes actions de promotion commune en octobre au Salon suisse des goûts et terroirs de Bulle et à l'Olma de Saint-Gall. Une première action a déjà eu lieu le 21 mars dernier avec la distribution de produits du terroir et d'un flyer dans les huit principales gares de Suisse romande. Elisa Domeniconi indique que 25 000 flyers et produits ty-

piques du terroir ont été distribués à cette occasion. Les usagers des gares, plutôt habitués à la distribution promotionnelle de produits industriels, ont été agréablement surpris par cette initiative qui a permis une belle présence de PR-PG dans la presse régionale et à la RTS.

En ce qui concerne la communication globale, la responsable de projet de PR-PG a souligné l'augmentation de fréquentation de plus de 15% des visites du site de la Fédération, qui se sont chiffrées à 40 000 en 2013. Pour 2014, PR-PG appuiera le site de vente en ligne e-terroir en nouant des contacts avec les organisateurs de lotos pour leur proposer des paniers de produits du terroir spécialement concus pour leurs besoins. Les entreprises seront aussi approchées afin de leur suggérer d'offrir des assortiments de produits locaux comme cadeaux de fin d'année. PR-PG soutiendra également les différents efforts de promotion des marques régionales qui participeront à quelques manifestations phares dans leurs cantons respectifs.

Changement de statuts

Les délégués présents ont aussi adopté plusieurs modifications des statuts de la fédération. Ils ont notamment accepté la séparation du membre fondateur «Spécialités du canton du Jura» et «Produits du terroir du Jura bernois» en deux entités distinctes. Ils ont approuvé la tenue d'une seule assemblée générale décentralisée au lieu des deux qui sont organisées actuellement.

COMMENTAIRE DU MARCHÉ

Les agneaux d'alpage 2013